

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Compte Administratif 2007 - Approbation.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de l'article D 2342.3 du code général des collectivités territoriales, le budget général de l'exercice 2007 pour lequel le compte administratif vous est soumis aujourd'hui par Monsieur le Président de la Communauté, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2007 au 31 janvier 2008 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

TABLEAU

Il convient de rappeler que les restes à réaliser figurant aux articles intitulés « autofinancement complémentaire de la section d'investissement » ou « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » ne sont pas comptabilisés.

Les résultats par budget

Ces résultats peuvent être détaillés comme suit :

TABLEAU

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote du projet de délibération suivante :

- Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les décrets et instructions ministérielles sur la comptabilité publique ;
- Vu le budget de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- Vu le compte de gestion de M. le Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui vient de faire l'objet d'un rapport spécial ;
- Vu les avis des Conseils d'Exploitation des Régies à simple autonomie financière des Restaurants Administratifs, de l'Abattoir, du SPANC, du Service Public de l'Eau Industrielle sur leurs comptes financiers respectifs,

Le Conseil de Communauté, ayant élu comme président de séance M. SOUBIRAN, M. le Président s'étant retiré en application de l'article L 2121-14 du C.G.C.T., délibère :

ARTICLE 1 – Le compte d'ordre et d'administration présenté par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2007 est approuvé.

ARTICLE 2 – Tous budgets confondus, les recettes et dépenses de l'exercice 2007 sont arrêtées, en mouvements budgétaires, aux montants suivants :

RECETTES REALISEES :	INVESTISSEMENT	943.566.441,23
	FONCTIONNEMENT	1.106.495.427,79

		2.050.061.869,02

DEPENSES REALISEES :	INVESTISSEMENT	1.054.868.700,67
	FONCTIONNEMENT	813.601.347,40

		1.868.470.048,07

d'où il résulte un excédent global de clôture en euros de : **181.591.820,95**

MOUVEMENTS REELS

Les opérations d'ordre entre les deux sections du budget ou à l'intérieur de chaque section et les transferts entre budget principal et budgets annexes, s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à 682.378.932,87 €. Dès lors, les mouvements réels intervenus au cours de l'exercice 2007 peuvent être retracés comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	433.755.849,08	933.927.087,07	1.367.682.936,15
DEPENSES	630.934.317,83	555.156.797,37	1.186.091.115,20
EXCEDENT DE CLOTURE			181.591.820,95
Cet excédent était fin 2006 de :			212.346.258,69

Hors provisions diverses (21.306.392,47€), l'excédent global de clôture ressort à 160.285.428,48 € pour 199.138.315,47 € en 2006.

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2007

	ACTIF	PASSIF	EXCEDENT OU DEFICIT
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	181.591.820,95		181.591.820,95
RESTES A REALISER	213.656.012,71	283.544.077,41	-69.888.064,70
	395.247.833,66	283.544.077,41	111.703.756,25

ARTICLE 3 – Les excédents sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de M. le Receveur des Finances qui fait l'objet d'un rapport spécial.

Ces résultats seront reportés au budget supplémentaire de l'exercice 2008 mais avec des corrections apportées à ceux apparaissant aux budgets annexes Assainissement, Transports, Réseau de Chaleur et Régie à simple autonomie financière de l'Abattoir pour tenir compte des nouvelles dispositions introduites dans l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 publié le 28 du même mois au Journal Officiel et visant, d'une part, à mettre en conformité avec les dispositions du plan comptable général la comptabilité des services publics à caractère industriel et commercial et, d'autre part, dans un souci d'harmonisation, à transposer en M4 lorsque cela était possible, les nouvelles règles budgétaires de l'instruction M14 appliquées depuis le 1^{er} janvier 2006.

Dans ce but, un certain nombre de mesures viennent modifier les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, parmi lesquelles figurent la débudgétisation du traitement des intérêts courus non échus (ICNE) ainsi que la modification du traitement budgétaire des provisions et de certaines dépréciations.

Une instruction interministérielle (Intérieur/Finances) n°NOR/INT/B/08/00014/C datée du 25 janvier 2008 a prévu des mesures d'accompagnement afin d'assurer la transition entre les exercices 2007 et 2008.

Notre Etablissement est, dans l'immédiat, plus particulièrement concerné par :

- Le dispositif de transition prévu pour les ICNE dont les opérations de rattachement constituent désormais des opérations semi-budgétaires et non plus budgétaires (faisant intervenir les deux sections investissement et fonctionnement) et qui nécessite donc une correction manuelle, par l'ordonnateur, du report du solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2007 lors de sa reprise au budget 2008. Ainsi, le report du solde d'exécution de la section d'investissement (ligne 001) doit être minoré du montant des ICNE sur emprunts 2007 et majoré des ICNE sur prêts 2007.
- Le dispositif relatif aux dépréciations de comptes de tiers et comptes financiers qui sont désormais non budgétaires. Les dotations aux dépréciations ainsi que les reprises sur dépréciations constituent, par conséquent, des opérations d'ordre semi-budgétaires.

Le changement de régime des comptes 49 et 59, qui ne sont désormais plus budgétaires, implique éventuellement dans le cas où ce type de dépréciations existe au 31/12/2007 une correction du solde d'exécution de la section d'investissement.

Le report de la ligne 001 au budget 2008 doit être minoré du montant des dépréciations des comptes de tiers et comptes financiers constatés au 31 décembre 2007.

- Le régime de provisionnement

A cet égard, il importe de préciser que le traitement des provisions en M4 a été modifié à compter de l'exercice 2008 à l'identique du régime actuellement appliqué pour les budgets soumis à l'instruction M14.

Sur choix de la collectivité, ce traitement est désormais semi-budgétaire (régime de droit-commun) ou budgétaire en section d'investissement. Il n'y a pas de cumul possible entre les deux dispositifs.

Sur ce point, il convient de rappeler que :

- par délibération n°2005/0937 du 16 décembre 2005, le Conseil de Communauté a décidé d'opter pour le régime budgétaire des provisions pour les budgets soumis à l'instruction M14. Dans ce cas, les provisions participent à l'autofinancement budgétaire de la collectivité et les dotations et reprises constituent alors des opérations d'ordre budgétaires ;

- par délibération n°2007/0903 du 21 décembre 2007, le Conseil de Communauté a décidé d'opter pour le même régime budgétaire de provisions pour les budgets annexes soumis aux instructions M4, y compris ceux des régies à simple autonomie financière.

Si la collectivité ou l'établissement public applique le régime optionnel, c'est-à-dire la budgétisation complète des provisions, les soldes créditeurs des comptes de provisions existants au 31 décembre 2007 sont à reprendre en balance d'entrée 2008 et aucune correction n'est à apporter au report du solde d'exécution de la section d'investissement des budgets annexes concernés.

Il importe, enfin, de souligner que le Conseil de Communauté pourra, s'il le juge utile, revenir, lors du vote du premier budget de la mandature sur sa décision d'appliquer le régime optionnel, et s'aligner alors sur le régime des provisions semi-budgétaires qui est le régime de droit commun mais s'il le fait, il ne pourra, à nouveau, décider d'appliquer le régime optionnel au cours du même mandat.

Le dispositif relatif aux ICNE

Notre Institution est concernée par le dispositif relatif aux ICNE pour les budgets annexes Assainissement, Transports et Réseau de Chaleur dans la mesure où ces budgets ont un encours de dette productif d'intérêts.

Leurs résultats d'investissement doivent donc être modifiés, comme suit, en balance d'entrée du budget supplémentaire 2008 :

Budget annexe Assainissement **(collectif)**

Rappel Montant des ICNE comptabilisés fin 2007 en compte 1688 :
81.989,00 €

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct° antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Assainissement					
Investissement	-11 216 301,99	-6 238 047,94	-17 454 349,93
Fonctionnement	20 990 389,35	16 423 907,81	4 566 481,54	14 290 332,08	18 856 813,62
Total	9 774 087,36	16 423 907,81	4 566 481,54	8 052 284,14	1 402 463,69

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct° antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007 corrigé
Assainissement					
Investissement	-11 216 301,99	-6 238 047,94	-17 454 349,93
Correction ICNE					-81 989,00
Résultat Invest° corrigé					-17 536

					338,93
Fonctionnement	20 990	16 423	4 566	14 290	18 856
	389,35	907,81	481,54	332,08	813,62
Total	9 774	16 423	4 566	8 052	1 320 474,69
	087,36	907,81	481,54	284,14	

Budget annexe Transports

Rappel montant des ICNE comptabilisés fin 2007 en compte 1688 :
358.900,00 €

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Transports					
Investissement	4 341	-11 741	-7 399 119,87
	978,35			098,22	
Fonctionnement	23 047	19 969	3 077	29 514	32 592
	514,87	601,48	913,39	236,19	149,58
Total	27 389	19 969	3 077	17 773	25 193
	493,22	601,48	913,39	137,97	029,71

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007 corrigé
Transports					
Investissement	4 341	-11 741	-7 399 119,87
	978,35			098,22	
Correction ICNE					-358 900,00
Resultat Invest° corrigé					-7 758 019,87
Fonctionnement	23 047	19 969	3 077	29 514	32 592
	514,87	601,48	913,39	236,19	149,58
Total	27 389	19 969	3 077	17 773	24 834
	493,22	601,48	913,39	137,97	129,71

Budget annexe Réseau de Chaleur

Rappel montant des ICNE comptabilisés fin 2007 en compte 1688 :
563,00 €

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Réseau de Chaleur					
Investissement	-993 885,49	1 948 356,04	954 470,55
Fonctionnement	2 498 460,29	1 877 396,12	621 064,17	53 117,92	674 182,09
Total	1 504 574,80	1 877 396,12	621 064,17	2 001 473,96	1 628 652,64

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007 corrigé
Réseau de Chaleur					
Investissement	-993 885,49	1 948 356,04	954 470,55
Correction ICNE					-563,00
Resultat Invest° corrigé					953 907,55
Fonctionnement	2 498 460,29	1 877 396,12	621 064,17	53 117,92	674 182,09
Total	1 504 574,80	1 877 396,12	621 064,17	2 001 473,96	1 628 089,64

Le régime des dépréciations

Notre Institution est aussi concernée, pour sa Régie à simple autonomie financière de l'Abattoir, par le dispositif prévu pour la dépréciation du compte de tiers et compte financier.

En effet, cette Régie a été amenée, par mesure de prudence, à constituer, sur l'exercice 2006, par délibération du Conseil de Communauté n° 2006/0777 du 27 octobre 2006, une provision pour dépréciation des comptes clients d'un montant de 170.000 € non reprise à la fin de l'exercice 2007.

Le résultat d'investissement de cette Régie doit donc être modifié comme suit, en balance d'entrée du budget supplémentaire 2008 :

Budget annexe Régie à simple autonomie financière de l'Abattoir

Rappel montant provision pour dépréciation de comptes Tiers comptabilisée à fin 2007 : 170.000,00 €

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Régie Abattoir					
Investissement	596 857,24	0,00	596 857,24
Fonctionnement	-332 681,04	0,00	97 770,05	-234 910,99
Total	264 176,20	0,00	0,00	97 770,05	361 946,25

Résultats après correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct° antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007 corrigé
Régie Abattoir					
Investissement	596 857,24	0,00	596 857,24
Correctif Prov dépréciation					-170 000,00
Resultat Invest° corrigé					426 857,24
Fonctionnement	-332 681,04	0,00	97 770,05	-234 910,99
Total	264 176,20	0,00	0,00	97 770,05	191 946,25

Il convient ici de noter que le déficit d'exploitation apparaissant pour cette Régie à hauteur de 234.910,99 € devra être couvert par une subvention complémentaire du budget principal et ce, dès le budget supplémentaire 2008.

Clôture du budget annexe Régie simple de l'Eau Industrielle

Par ailleurs, concernant l'activité **Eau Industrielle**, il faut rappeler que celle-ci était présente, à titre exceptionnel, dans les comptes 2007, sous deux budgets annexes :

- **l'ancien budget annexe** qui existait avant la création de la Régie et a été maintenu en 2007 pour apurer ses comptes,

Au terme de l'exercice 2007, après transfert de l'actif et du passif opéré en cours d'année, par délibérations concomitantes du 22 février 2008 n° 2007/0090 pour le budget principal et n° 2007/0176 pour le budget de la Régie et après s avoir soldé les comptes qui devaient l'être, **l'ancien budget annexe** peut être clôturé et ses résultats positifs tant d'investissement (507.471,06 €) que de fonctionnement (104.738,67 €) repris au budget supplémentaire 2008 en balance d'entrée du budget principal pour être ensuite aussitôt transférés à due concurrence au budget annexe de la Régie de l'Eau Industrielle.

- et le **nouveau budget annexe de la Régie** à simple autonomie financière créée par une délibération du Conseil de Communauté du 24 novembre 2006 et

opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007.

Au terme de l'exercice 2007, ce dernier se présente avec un résultat d'investissement légèrement positif (21.126,25 €) avant reprise du résultat d'investissement de l'ancien budget annexe et en équilibre en section de fonctionnement avec un prélèvement sur recettes de fonctionnement au profit de la section d'investissement ramené à 148.350,37 € par rapport au montant prévisionnel qui était de 207.430,45 €, les recettes de l'exercice s'étant avérées insuffisantes pour opérer un prélèvement effectif de ce niveau.

Comme indiqué précédemment, au B.S. 2008, cette section se verra créditée par le budget principal d'une somme identique au résultat positif de fonctionnement de l'ancien budget annexe, soit 104.738,67 €.

Avant de réaliser ces opérations budgétaires, il convient, dans un premier temps, de corriger, comme suit, les résultats de clôture 2007 du budget principal pour y intégrer les résultats de clôture du simple budget annexe Eau Industrielle et permettre ensuite leur transfert au budget annexe de la Régie Eau Industrielle :

Budget annexe Régie simple Eau Industrielle

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Eau Industrielle					
Investissement	324 040,61	183 430,45	507 471,06
Fonctionnement	305 537,69	183 430,45	122 107,24	-17 368,57	104 738,67
Total	629 578,30	183 430,45	122 107,24	166 061,88	612 209,73

Budget Principal avant correction

Résultats avant correction

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
----------	--	----------------------------------	-----------------------------------	--	--------------------------

Budget Principal					
Investissement	-54 679 898,06	-51 194 713,20	-105 874 611,26
Fonctionnement	206 828 981,96	138 066 961,63	68 762 020,33	161 188 204,99	229 950 225,32
Total	152 149 083,90	138 066 961,63	68 762 020,33	109 993 491,79	124 075 614,06

Budget annexe Régie simple Eau Industrielle

Résultats après transfert au Budget Principal

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Excédent Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007 corrigé
Eau Industrielle					
Investissement	324 040,61	183 430,45	0,00
Fonctionnement	305 537,69	183 430,45	122 107,24	-17 368,57	0,00
Total	629 578,30	183 430,45	122 107,24	166 061,88	0,00

Budget Principal après correction

Résultats corrigés tenant compte du transfert des résultats de l'ancien budget annexe Eau Industrielle

Sections	Résultat de Clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement	Fonct. antérieur reporté	Résultat de Clôture de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007 corrigé
Investissement	-54 679 898,06	-51 194 713,20	-105 874 611,26
Transfert résultat° invest EI					507 471,06
Résultat Invest° corrigé					-105 367 140,20
Fonctionnement	206 828 981,96	138 066 961,63	68 762 020,33	161 188 204,99	229 950 225,32
Transfert résultat° Fonct° EI					104 738,67
Résultat Fonct° BP corrigé					230 054 963,99
Total	152 149 083,90	138 066 961,63	68 762 020,33	109 993 491,79	124 687 823,79

Le budget annexe ouvert pour la Régie simple de l'Eau Industrielle peut ainsi être définitivement clôturé.

ARTICLE 3 – Au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, les résultats apparaissant au compte administratif 2007 seront repris au budget supplémentaire 2008 avec pour les budgets annexes Assainissement, Transports, Réseau de Chaleur, Régie à simple autonomie financière de l'Abattoir et Budget Principal des résultats corrigés comme indiqué ci-avant.

ARTICLE 4 – A l'issue du transfert au budget principal des résultats du budget annexe qui existait antérieurement à la création de la Régie à simple autonomie financière de l'Eau Industrielle, le budget annexe de la Régie simple, qui n'a plus lieu d'être, est clôturé.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour
Voix contre
Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Votants : 119

Pour : 119

Contre : 0

Nul : 0

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2008

M. LUDOVIC FREYGEFOND